La CFDT veille au respect des accords pour préserver le pouvoir d'achat des retraites complémentaires.

Les pensions des régimes complémentaires de retraite Agirc et Arrco seront bien revalorisées de 2,3 % au 1^{er} avril 2012, en respect de l'accord signé en 2011 notamment par la CFDT.

Depuis plusieurs semaines, le patronat œuvrait pour que cette revalorisation soit inférieure à l'inflation pour 2012. Mais la CFDT a tenu bon pour que l'accord paritaire qui préserve les retraites et réduit les inégalités soit respecté dans son intégralité.

Ce texte prévoit, sans aucune ambiguïté ni interprétation possible, que la valeur du point soit indexée chaque année au minimum en fonction de l'inflation. Il précise bien que cette augmentation ne peut pas « être inférieure à l'évolution moyenne des prix hors tabac ».

Il s'appliquera donc au 1^{er} avril à tous les retraités du secteur privé qui perçoivent une pension de l'Arrco, ainsi qu'aux retraités cadres qui reçoivent aussi une pension de l'Agirc. Et la CFDT continuera à peser pour le défendre et le faire appliquer!

Grâce à la CFDT, le pouvoir d'achat des retraites complémentaires de 11,5 millions de personnes sera préservé en 2012.



le syndicat qui change mon quotidien.